

Nombre de  
conseillers  
En exercice :  
27  
Présents :  
20  
Votants :  
25

Date de  
convocation :  
13/06/2023  
Date  
d'affichage :  
13/06/2023

Numéro :

35/2023

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le 27/06/2023

ID : 081-218101442-20230620-DELIB\_35\_2023-DE



SÉANCE DU 20 JUIN 2023

Le 20 juin 2023, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

**Présents** : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Marie LACAN – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Thierry MONTBROUSSOUS – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Marie-Pierre CAMBON – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Sylvie CLERGUE – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU

**Absents excusés représentés** : Bruno BARDES ( E.CLAVERIE) – Stéphanie RAYMOND (C.ROUQUETTE-BAULES) – Guy INTRAN (S.CLERGUE) – Kadour SAMET (B.DELBRUEL) – Eric ALBERT (G.PELLIEUX).

**Absents non excusés non représentés** : Xavier PETIT – Francis SALABERT  
**Secrétaire de séance** : Bernard DELBRUEL

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE MUNICIPAL  
D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE D'ARTHES**

La journée nature était organisé le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023, par l'AAPPMA Lescure, de SAINT-JUERY, D'ARTHES, les OMEPS de SAINT-JUERY et d'ARTHES, la municipalité de LESCURE. Cette journée avait pour but de sensibiliser les habitants de LESCURE à l'environnement en les incitant à participer au nettoyage de printemps.

Il vous est proposé d'attribuer à l'OMEPS d'ARTHES une subvention exceptionnelle de 350 euros pour l'aider à assurer l'équilibre financier de cette manifestation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Vu, le code général des collectivités territoriales,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **DECIDE** d'attribuer à l'OMEPS d'ARTHES, une subvention exceptionnelle de 350 euros, pour l'aider à équilibrer le budget de l'organisation de la journée nature 2023.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

**Le Maire,**  
**Élisabeth CLAVERIE**



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.